

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 16 DECEMBRE 2025 À 20h15

### PROCES-VERBAL No 418

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Karine JEAN-CARTIER, Monique McCLELLAN, Léa RAMU, Gaëlle ROTHLSBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA, Emilia SCHLIPF, Meala TEFAMICHAEL, Laetitia VOCAT, MM. Jean-Marie FREYMOND, Camille JOLISSAINT, Frank MARTI, Miroslav ONDRAS, Kevin POLTE
<b>Excusé</b>	M. Thierry GIORIA
<b>Assistent à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER et Tracy MONNEY, conseillères administratives, M. Julien GUYOT, conseiller administratif, M. Roger WYSS, secrétaire communal, M. Stefan WEISS, secrétaire communal adjoint

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Propositions du Conseil administratif
  - a) Projets de délibération
    - *D2025-12 Budget de fonctionnement annuel 2026, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter*
    - *D2025-13 Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subvention d'investissement aux communes genevoises*
    - *D2025-14 Indemnités 2026 au Conseil administratif et au Conseil municipal*
    - *D2025-15 Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'aménagement du chemin du Rail à La Plaine*
    - *D2025-16 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 pour un amortissement complémentaire concernant la parcelle N° 438 de la commune de Dardagny (salle polyvalente)*
  - b) Projets de résolution
    - *R2025-06 Autorisation de la commune de Dardagny octroyée à la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, en vue de la constitution de six servitudes en faveur des Services Industriels de Genève*
    - *R2025-07 Autorisation de la commune de Dardagny octroyée à la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, en vue de la constitution de douze servitudes sur et au profit des parcelles 11329 et 11330 de la commune de Satigny*
  - c) Propositions du Conseil administratif
    - *Néant*
5. Propositions des membres du Conseil municipal
  - a) Projets de délibération
    - *Néant*
  - b) Projets de résolution
  - c) Projet de motion
  - d) Questions écrites et orales
6. Pétitions
  - *Néant*
7. Questions
8. Divers

**M. Polte**, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il annonce l'absence de M. Gioria.

### 1) Approbation du procès-verbal

**Page 3021**, 1<sup>er</sup> paragraphe : « ...l'administration a donc commandé deux bancs « cobra » qui arriveront début décembre, prévus pour être installés sous les tilleuls à gauche de l'allée. ». Ajouter « à proximité du cimetière ».

**Page 3022**, dans le chapitre *Enquête de mobilité* : « En ce qui concerne les TPG, la mairie a reporté la diffusion des résultats sur l'enquête de mobilité à début 2026 ». A remplacer par « Les TPG ont reporté la diffusion des résultats sur l'enquête de mobilité à début 2026 et la mairie a déplacé la commission ».

**Page 3026**, 3<sup>ème</sup> paragraphe : « Sur l'indice de dépense de chaleur il serait de 230 au lieu de 430 aujourd'hui grâce aux rénovations envisagées. » Remplacer 430 par 460.

**Page 3027**, 2<sup>ème</sup> paragraphe : « Le Conseil administratif considère qu'avant toute décision sur la tenue du voyage il convient de définir les principes, la forme et les modalités, ce qui implique d'aborder la destination, la durée du déplacement, le budget et les règles de participation. ». Supprimer « sur la tenue du voyage ».

**Page 3033** : « À cela s'ajoute la participation des familles, jusqu'à CHF 15,50 par jour et par enfant. » Remplacer 15,50 par 17,50.

➤ **Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

### 2) Communication du bureau du conseil municipal

S'agissant de la sortie à Berne prévue le 30 janvier 2026, **le Président** invite les personnes qui n'auraient pas encore confirmé leur participation à s'annoncer auprès de M. Weiss ce soir.

Le Président effectue un tour de table afin de savoir qui compte participer au voyage de fin de législature, précisant qu'il ne s'agit pas d'une inscription définitive.

- M. Ondras : oui, sans conjoint
- M. Freymond : oui, sans conjoint
- Mme Tesfamichael : absente
- Mme Hutin : absente
- Mme Röthlisberger Couillaud : présente mais ne sait pas pour son conjoint
- Mme Vocat : présente, sans conjoint
- Mme Ramu : oui, sans conjoint
- M. Polte : oui, sans conjoint
- Mme Santimaria : présente mais ne sait pas pour son conjoint
- Mme Schlipf : oui, sans conjoint
- Mme Jean-Cartier : présente mais ne sait pas pour son conjoint
- M. Jolissaint : oui, sans conjoint
- Mme McClellan : oui, sans conjoint
- M. Marti : oui, avec conjoint

Le Président rappelle aux présidents de commission que M. Wyss attend presque urgemment les décomptes des présences en commission, ainsi que les prises de PV pour pouvoir verser les indemnités. Il remercie par avance les présidents qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir s'en occuper rapidement.

Le Président signale qu'une Marmite de l'Escalade attend les conseillers municipaux au Carnotzet à l'issue de la séance, précisant que cette invitation est facultative.

### 3) Communications du conseil administratif

- **Mme Zoller**

- **Rappel concernant les absences aux commissions et Conseil municipal (CM)**  
Pour rappel, les conseiller municipaux de Dardagny n'ont pas de suppléants. Les élues et élus ont tous choisi de se présenter devant les électeurs, et par respect envers ces derniers qui leur ont accordé leur confiance et leurs voix, ils se doivent de prioriser leur présence aux commissions ainsi qu'aux séances du conseil municipal. Il y a la vie professionnelle, et malheureusement l'engagement politique au sein de la commune prévaut sur les obligations familiales.
- **Panettone du gérant de l'Auberge.**  
Pour agrémenter les fêtes, les conseillers municipaux trouveront à leur place un panettone du gérant de l'Auberge ainsi qu'un chocolat Berger que la mairie a fait faire, qui représente l'arrière du château en relief. L'administration communale souhaite promouvoir ces chocolats afin de valoriser la commune.
- **BfB fiduciaire – renouvellement nouvelle fiduciaire = Fiduciaire Chavaz**  
BfB, le fiduciaire, a officié pour la mairie durant sept ans, soit depuis le début du MCH2. L'administration a donc dû relancer un appel d'offres pour trouver un nouvel organe de révision pour le contrôle annuel des comptes. La fiduciaire Chavaz a remporté le mandat et a effectué aujourd'hui même son premier contrôle.
- **Travaux du Renouvellement intégral de la ligne du Mandement (RIM)**  
Les travaux préparatoires ont commencé. Durant le gros des travaux, une fermeture nocturne est prévue de 11h à 5h du matin autour de fin avril début mai. Durant ces périodes de fermeture des itinéraires de contournement seront mis en place. Le commandant de la compagnie 101 est en contact avec les communes de la rive gauche pour intervenir en cas de sinistre à La Plaine. Durant les travaux, le gabarit routier obligatoire selon la législation fédérale sera respecté et permettra le passage du tonne pompe et des tracteurs jusqu'à La Plaine et dans l'autre sens en direction du Moulin. Une communication des Chemins de fer fédéraux (CFF) aux riverains est prévue sur ces travaux. Deux autres fermetures nocturnes sont planifiées pour lesquelles la commune n'a pas encore de dates.
- **Projet parking au château**  
La commune a été purement et simplement retoquée par l'Office du patrimoine et des sites (OPS), le plan de site ne prévoyant aucune construction sur cette parcelle, et encore moins sur la partie agricole, ni l'ouverture du mur d'enceinte du château pour créer une entrée souterraine. L'office du patrimoine a indiqué à la mairie que ce projet, en l'état, ne serait même pas enregistré auprès de l'office des autorisations de construire.

L'OPS informe toutefois que parmi les variantes proposées, un projet avec des places de stationnement entièrement en extérieur, à la hauteur du garage existant, serait le moins impactant. La mairie va explorer des pistes en sachant toutefois que la marge de manœuvre est très réduite. Elle pourrait demander l'ouverture d'un nouveau plan de site pour adapter cet espace, mais l'OPS a signalé qu'il n'y serait vraisemblablement pas favorable, encore moins pour la construction d'un parking autour du château.

L'OPS comprend les besoins de la commune en matière de stationnement, mais la proposition actuelle ne s'inscrivant pas dans le cadre légal actuel, le service suggère à la mairie d'examiner s'il existe un autre emplacement possible pour un parking. À ce titre, la commune a évoqué la parcelle 612 préemptée lors de la législature passée, en soulignant les problématiques liées à l'éloignement et à la mobilité en raison d'un cheminement inadapté aux poussettes et aux personnes en fauteuil roulant.

- **Office cantonal des transports (OCT)-Office cantonal du génie civil (OCGC) séance – giratoire – attente étude de mobilité**  
La création d'un giratoire à La Plaine (Eglise catholique) à nouveau été évoquée par la commune.

Les interlocuteurs qui étaient cette fois-ci des directeurs ont paru moins fermés que leurs chefs de services. L'OCT attend de recevoir les résultats des études de mobilité. La commune ou le Conseil administratif de son côté ne lâche pas l'affaire.

- Parcelle 1379 et maisons de santé  
Le Département de la santé et des mobilités (DSM) reconnaît le manque d'offre de santé et poursuivra donc son rôle de médiateur entre les acteurs concernés (IMAD, IEPA et HUG) en vue d'améliorer l'offre de soins de proximité.

- **M. Guyot**

- Dicastère DEMS – plusieurs informations (DD/Entretien/Mobilité/Sécurité)

#### *Développement Durable*

Sur l'AIMP et la Gestion des déchets, la commune a aujourd'hui reçu, conjointement avec les autorités russinoises, le prestataire pour accompagner les communes respectives dans un appel d'offres de marché public afin d'avoir un seul et unique prestataire pour les deux communes, avec une relation contractuelle adaptée aux bases juridiques et à la législation en vigueur, et répondant aux impératifs et obligations tant écologiques, juridiques qu'économiques qui incombent aux communes et aux conditions pour bénéficier du soutien de SIG-Eco21. Pour ce faire, un appel d'offres ambitieux en termes d'objectifs sera lancé dont voici les étapes clés du processus :

- Publication de l'appel d'offres sur le site officiel des marchés publics : fin février 2026
- Réception des offres et PV d'ouverture Jury : avril 2026
- Rédaction du courrier d'adjudication avec mention des voies de recours : mai 2026
- Démarrage du contrat : 1<sup>er</sup> septembre 2026

Le jury sera composé pour chaque commune d'un magistrat, du président ou d'un membre de la commission concernée et d'une personne de l'administration communale. Pour la commune de Dardagny, ce sera Mme Tesfamichael et M. Guyot.

#### *Entretien*

- L'école de La Plaine  
La commune a effectué la réparation du mur qui s'effritait en bas au niveau des toilettes. Elle a aussi procédé à des devis pour l'installation d'un accès pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) au local de vote ainsi que des toilettes également PMR y attenantes mais le choix n'a pas encore été arrêté. Toujours sur l'école mais le préau cette fois-ci, le Conseil administratif a choisi l'entreprise Setex pour réaliser les phases d'avant-projet.
- La rénovation des immeubles de La Plaine  
La commune a signé un contrat avec les Services industriels genevois (SIG) relatif au programme Collectivité-Performance. En somme, ils obtiennent des fonds de l'Union Européenne et aident la commune à concevoir la rénovation, les certificats CECB+ des bâtiments, les Assistants Maîtres Energie, les Assistants Maîtres d'Usage ainsi que les cahiers des charges en vue des appels d'offres. La commune a notamment un contrat cadre avec eux en ce qui concerne les immeubles de La Plaine ainsi que de La Planta si cela se réalise. Il s'agit notamment d'un accompagnement pour les phases d'avant-projet, de projet ainsi que pour les marchés publics.

Dans cette même veine, une séance a été organisée avec les locataires pour leur expliquer les travaux de rénovation ainsi que la modification des loyers. La rencontre s'est relativement bien passée ; la commune a pu expliquer les travaux en détail ainsi que les impacts pour les deux prochaines années.

Enfin, Dardagny a été informée d'une plus-value avant travaux, du fait que la législation a changé il y a 3 semaines concernant les panneaux photovoltaïques votés au niveau cantonal. Le texte provenant de la Loi sur l'Energie stipule que lors de constructions ou rénovations, les propriétaires doivent maximiser l'étendue des panneaux solaires.

Par conséquent, les toits des immeubles communaux seront recouverts entièrement à l'exception des façades orientées au nord. Cette modification de législation engendre pour la commune un renchérissement de CHF 500'000, soit 5% de plus que le devis général qui avait été présenté en Conseil municipal.

- **Rénovations du château**  
L'OPS a été plus clément avec les projets de la DEMS. La possibilité de mettre une pompe à chaleur a été présentée et plutôt bien accueillie. Quelques demandes complémentaires ont été faites, mais rien de majeur. Les interlocuteurs ont également admis la possibilité de mettre un ascenseur dans le merveilleux château de Dardagny. L'affaire est donc à suivre.

### *Mobilité*

- **Le Conseil administratif a rencontré le conseiller d'Etat en charge des mobilités et de la santé, M. Maudet, ainsi que deux de ses directeurs généraux : David Favre pour l'OCT et Christian Gorce pour l'OCGC. Plusieurs sujets ont été abordés tels que :**
  - **L'Accès PMR - arrêt douane des TPG**  
Grâce à la relance faite par la commune, M. Guyot a eu un rendez-vous sur place avec l'OCGC qui a consenti qu'il serait possible de le faire techniquement. M. Maudet et ses directeurs ont dit qu'ils étudieront la problématique et reviendront avec une proposition. Une même demande a par ailleurs été formulée pour l'arrêt Essertines.
  - **Mesures à l'essai**  
La commune ainsi que l'OCGC attendent les résultats de l'étude faite par CITEC sur le comptage des véhicules et la vitesse (vous avez peut-être d'ailleurs vu dans le village ces fils tendus au sol sur la route) pour savoir si les mesures sont pertinentes et voir éventuellement celles qui seraient manquantes. Une fois au bénéfice de ces informations, la commune pourra aller de l'avant et mettre en place des mesures définitives. A noter que les mesures provisoires actuelles s'arrêtent le 18 décembre prochain.
  - **30km/h dans le village**  
La commune a appris par le département des mobilités qu'il est déjà possible de mettre les routes à 30 km/h ainsi que des zones 20 de rencontres sur les routes communales. Ce faisant, le Conseil administratif déterminera les axes prioritaires pour les convertir en 30 km/h au maximum. Au niveau cantonal, les routes à 30 km/h restent bloquées pour le moment puisque les recours sont encore au niveau du Tribunal Fédéral (notamment celui du TCS).
  - **Piste cyclable route du Mandement**  
La commune a pu discuter d'une potentielle piste cyclable sur la route du Mandement, notamment aux endroits dangereux comme les montées, et pour détourner les cyclistes du chemin de la Corniche très embêtant pour les vigneronns en période de vendange. Le canton n'est pas fermé, mais ces projets restent de la musique d'avenir, étant donné qu'il s'agit de terrains agricoles qui ne sont pas faciles à déclasser et de parcelles privées.
  - **Radar Fixes**  
Sur les radars fixes ou mobiles, la mairie doit s'adresser au département des institutions et du numérique (DIN) pour en avoir sur son territoire. M. Guyot attend des nouvelles de l'OCT pour un contact privilégié au sein du DIN.
  - **Saint-Jean-de-Gonville**  
L'administration a rencontré les magistrats de St-Jean-de-Gonville ainsi que de Challex. Une adjointe au maire de Saint-Jean-de-Gonville a questionné M. Guyot sur la desserte TPG de leur village par rapport à La Plaine - à la façon de Challex, qui permettrait de réduire encore un peu le nombre de voitures qui transitent par Dardagny. Une démarche sera faite en ce sens auprès des TPG du côté français ainsi que du côté suisse.

- TPG et Momodu 2.0

Le conseiller fédéral Albert Rösti a annoncé que le Département allait couper presque tous les fonds qui étaient alloués à SuisseEnergie qui était le financeur principal de l'action Momodu 2.0. Dès lors, M. Galland, qui s'occupe de ce programme au niveau des TPG, a regardé avec la Fondation Modus pour savoir s'il serait possible d'envisager avec elle un partage de financement. La commune attend encore des réponses, mais le projet semble être faisable. Un dossier pour la commune de Dardagny devrait être déposé en janvier ou février 2026.

- Voiture Mobility

La Toyota Corolla à essence a été remplacée par une Toyota Yaris Hybride le 5 décembre dernier. La commune dispose d'ailleurs de codes promotionnels que nous pouvons communiquer aux citoyennes et citoyens intéressés. Une information sera faite en ce sens sur les réseaux ainsi que sur le site internet et dans le journal communal.

#### *Sécurité*

- Radars pédagogiques

Les deux supplémentaires ont été commandés et nous les recevrons tout bientôt. Le groupe de travail sur les radars pédagogiques a identifié les différents emplacements pertinents et ceux-ci seront annexés au prochain procès-verbal de la commission DEMS.

#### *Manifestation et culture*

- Atelier couronne de l'Avent du 29 novembre 2025

M. Guyot revient sur l'atelier Couronne de l'Avent du 29 novembre 2025 qui s'est très bien passé et dont le caractère créatif et instructif lui a été remonté. M. Guyot souhaite ici remercier Madame Hayoz pour son animation ainsi que Madame Röthlisberger Couillaud pour sa présence et son animation.

- La Lecture Publique de M. Meyer du 14 novembre 2025

L'évènement a rencontré un franc succès. C'était une superbe soirée haute en couleur.

- Roadmovie du 21 novembre 2025

L'évènement a proposé la projection du film Everything is Temporary sur la dictature au Myanmar ainsi qu'un travail d'éducation des enfants sur le cinéma suisse. La soirée a été très belle également, même si elle a rencontré un peu moins de succès que les évènements précités.

- Apéros de l'histoire : prochaines dates

- ✓ le 11 janvier 2026 sur la thématique de l'histoire des rues Basses au Tea-Room de Dardagny ;
- ✓ le 1er février 2026 au local de Bois-Gentil sur le thème d'une petite histoire des îles genevoises.

#### *Subventions*

La commission a fini de travailler sur la deux-cents cinquantaîne de subventions en attente. Elle a su être efficace et performante. M. Guyot la remercie pleinement. Par ailleurs, une liste des différents octrois sera annexée au PV de la prochaine commission Subvention.

#### *Divers*

M. Guyot revient sur la note explicative sur le fonctionnement du CM. Avec le secrétaire général adjoint Stefan Weiss, l'administration a travaillé pleinement dessus et est à bout touchant. Elle devrait proposer un document en début d'année 2026.

- **Mme Monney**

*Cohésion sociale*

- **Centre aéré**  
Un autre centre aéré en partenariat avec la FASE aura lieu au début de l'été 2026. Il durera une semaine et pour le moment le quota serait de 24 enfants de 5 à 12 ans. Les inscriptions devraient avoir lieu durant le premier trimestre.
- **Lok'al :**  
Mme Monney a fait un point de situation avec la FASE concernant Lok'al de La Plaine et la commune ira en début d'année à la rencontre des élèves de 8P pour en faire la promotion.
- **Restaurants scolaires**  
La commune a reçu une plainte de la maman d'une enfant végétarienne concernant les repas aux restaurants scolaires de Dardagny. Mme Monney a donc travaillé sur le sujet et discuté avec les différents partenaires. Effectivement, historiquement il avait été décidé de ne pas proposer de substituts de repas aux enfants ne mangeant pas de chair animale. Cela implique donc que la protéine animale est enlevée et que plus de féculents et de légumes sont servis. Cependant, il a été remarqué que lorsque le repas est un mono-repas de type lasagnes à la viande, quiches aux lardons de dinde etc., les enfants ne mangent finalement qu'une plus grande quantité de salade. Cette solution ne semblait dès lors pas acceptable, c'est pourquoi la commune vient d'acter une solution temporaire. Dès demain, lorsque les repas sont des mono-repas, un substitut sera commandé chez PRO afin que les enfants concernés puissent avoir un réel repas.
- **Escalade**  
La fête fut réussie, les enfants étaient très contents. Mme Monney profite de cette prise de parole pour faire part des remerciements des enseignantes. Des remerciements vont également aux conseillers municipaux qui ont participé à la mise en place, au service et au rangement. Un merci tout particulier à la commission cohésion sociale. Mme Monney tient à dire que la voirie a relevé que le rangement était vraiment bien fait, ce qui a grandement facilité son travail.
- **Cadeaux aînés**  
Tous les Conseillers municipaux sont venus chercher les cadeaux des aînés et Mme Monney tient à les en remercier. Mme Monney reste à disposition s'il devait y avoir une problématique quelconque dans leur distribution.
- **Centenaire à l'EMS**  
Il y a quelques semaines, Mme Monney a eu la chance de représenter la commune pour fêter pour la première fois à l'EMS les 100 ans d'une résidente de La Plaine. Elle était enchantée et Mme Monney également. La commune lui a offert, à sa demande, deux pullovers chauds. La résidente a eu l'occasion de dire qu'elle se plaisait bien dans l'établissement et que les prestations étaient de qualité.
- **Raclette des aînés**  
La raclette aura lieu le samedi 31 janvier 2026. Mme Monney remercie les conseillers municipaux de bien contrôler qu'ils ont tous cette date dans leur agenda. Un courriel arrivera en début d'année avec les détails de la convocation. Mme Monney rappelle que cette manifestation n'est pas facultative.

*Communication*

- **Journal communal**  
Le journal est sous presse et sera livré avant la fin d'année aux communiens. Pour les plus curieux d'entre vous, il est déjà disponible sur le site internet communal.

Mme Monney tient à remercier le groupe de relecture et particulièrement la présidente de la commission pour son soutien dans toute la mise en place et la finalisation de cette édition.

Mme Monney profite de ce moment pour souhaiter à tous les membres du Conseil municipal, ainsi qu'à leurs proches, de très belles fêtes de fin d'année, accompagnées de joies et d'un peu de repos bien mérité.

#### 4) Proposition du Conseil administratif

##### a) Projets de délibération

- **D2025-12 Budget de fonctionnement annuel 2026, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter**

<b>L'entrée en matière de la délibération D2025-12 est acceptée par 13 voix pour.</b>
---

**Le Président** donne lecture de la délibération.

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 8'671'118.00 aux charges et de CHF 8'675'835.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 4'717.00 ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 608'337.00 et résultat extraordinaire de – CHF 603'620.00 ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'180'465.00 ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 48 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements du patrimoine administratif présente un montant de CHF 3'044'500,00 aux dépenses et de CHF 0,00 aux recettes, les investissements nets du patrimoine administratif présumés s'élevant à CHF 3'044'500,00 ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'180'465,00 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'864'035.00 ;

vu le rapport de la commission des finances du 30 octobre 2025 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 8'671'118.00 aux charges et de CHF 8'675'835,00 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé

s'élevant à CHF 4'717,00.

2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 608'337,00 et résultat extraordinaire de - CHF 603'620.00.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 48 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 1'864'035,00 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**Mme Ramu** sollicite un complément d'explication ne comprenant pas le point 2. **M. Wyss** explique que le résultat extraordinaire est de - CHF 603'620, tenant compte des amortissements extraordinaires qui ont été inclus dans le budget. Les comptes sont en fait à CHF 608'000.- et ce montant a été ponctionné de CHF 603'620.- pour les amortissements complémentaires.

**La D2025-12 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

- **D2025-13 Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

**L'entrée en matière de la délibération D2025-13 est acceptée par 13 voix pour.**

**Le Président** donne lecture de la délibération.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 44'500.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**La D2025-13 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **D2025-14 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2026 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux**

**L'entrée en matière de la délibération D2025-14 est acceptée par 13 voix pour.**

**Le Président** donne lecture de la délibération.

Vu le projet de budget pour l'année 2026 ;

vu le rapport de la commission des finances du 30 octobre 2025 ;

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à Fr. 48'000,- par année, soit Fr. 144'000,- au total.
2. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller municipal à Fr. 600,- par année pour les séances du Conseil municipal, soit Fr. 9'000,- au total.
3. De fixer les indemnités allouées aux Conseillers municipaux pour les séances de

commission pour un montant annuel maximal de Fr. 5'000,- à raison de Fr. 10,- par Conseiller municipal présent et par commission.

4. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :  
0120.300 Indemnités aux Conseillers administratifs  
0110.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

**La D2025-14 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **D2025-15 Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'aménagement du chemin du Rail au carrefour de La Plaine**

**L'entrée en matière de la délibération D2025-15 est acceptée par 13 voix pour.**

**Le Président** donne lecture de la délibération.

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit d'engagement de Fr. 150'000,- voté par le Conseil municipal dans sa séance du 12 octobre 2020 pour l'aménagement du chemin du Rail à La Plaine ;

Vu le décompte final au 31 décembre 2024 s'élevant à Fr. 162'779,70 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

## **DECIDE**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 12'779.70 pour couvrir ce dépassement.
- 2) D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 octobre 2020, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n° 6151.5.330 « Amortissements aménagement carrefour La Plaine ».

**La D2025-15 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **D2025-16 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 pour un amortissement complémentaire concernant la parcelle 438 (terrain salle Polyvalente) à Dardagny**

**L'entrée en matière de la délibération D2025-16 est acceptée par 13 voix pour.**

**Le Président** donne lecture de la délibération.

Vu l'excédent estimé sur les comptes d'exploitation 2025 ;

Vu le transfert opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle n° 438 (terrain salle Polyvalente) à Dardagny ;

Vu la volonté du Conseil municipal de réduire la durée d'amortissement de certains investissements en vue des travaux et investissements futurs prévus dans la commune ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

### DECIDE

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur la parcelle n° 438 (terrain salle polyvalente) sise à Dardagny pour un montant de Fr. 200'000,- dans les comptes de l'exercice 2025 ;
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 0291.1.38304.0 « amortissement complémentaire parcelle 438 » ;
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 200'000,- ;
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**M. Freymond** exprime son étonnement de voir une proposition de crédit pour un amortissement. **M. Wyss** explique qu'il s'agit d'un crédit budgétaire, ce qui signifie qu'une ligne est ajoutée au budget, laquelle n'existe pas dans le budget 2025. Il ajoute que l'utilisation de ce crédit n'est possible que si le résultat est au moins positif à hauteur de CHF 200'000.-, et que dans le cas contraire il devient caduc. En revanche, en cas de bénéfice important, l'administration pourra affecter ce montant pour couvrir un amortissement supplémentaire pour baisser les charges des prochaines années.

Notant que plusieurs amortissements complémentaires et extraordinaires figurent dans le budget, **Mme Hutin** demande pour quelle raison cet amortissement donne lieu à une délibération et pas les autres. **M. Wyss** indique que les autres amortissements sont déjà inscrits au budget 2026, et que l'administration peut les ajouter jusqu'au 31 décembre. Si toutefois les comptes ne laissaient pas une manne suffisante pour effectuer cet amortissement-là, ce dernier ne s'effectuerait pas.

**Mme Zoller** explique que dans le budget figurent une ligne « amortissements », parfois une seconde ligne « amortissements extraordinaires », et qu'en fin d'année l'administration essaye de faire des amortissements complémentaires, lesquels ne sont pas prévus au budget. L'objectif de ces amortissements complémentaires est d'avoir du mou afin de pouvoir investir dans du patrimoine administratif comme une école qui amènera de nouveaux amortissements.

**La D2025-16 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

#### b) Projet de résolution

**Résolution R2025-06 : Autorisation de la commune de Dardagny octroyée à la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées (FISRD), en vue de la constitution de six servitudes en faveur des Services Industriels de Genève - Parcelle 11161 et DDP 7830 de la commune de Satigny**

**L'entrée en matière de la résolution R2025-06 est acceptée par 13 oui.**

**Le Président** donne lecture de la résolution.

Vu l'installation d'un chauffage à distance (CAD) par les Services industriels de Genève (SIG) en 2019 dans les immeubles, parcelle n°11161, sis route d'Aire-la-Ville 217-219, 1242 Satigny ;

vu les conduites de chauffage à distance, propriété de SIG, installées en 2019, se trouvant sous la parcelle 11161 de Satigny et à charge du droit distinct et permanent 7830 dont le titulaire est la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées (ci-après : FISRD) ;

vu la nécessité de constituer des servitudes pour l'entretien de canalisations souterraines (eau à usage thermique) pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (eau à usage thermique) ;

vu le projet d'acte notarié établi par Me Horace Necker, version au 21 mai 2025, prévoyant la constitution de six servitudes en faveur des Services Industriels de Genève pour les raisons évoquées ci-dessus ;

vu que la FISRD consent à la constitution de six servitudes en faveur des Services Industriels de Genève sur la parcelle 11161, DDP 7830 de la commune de Satigny, telle que prévue par le projet d'acte notarié du 21 mai 2025 établi par Me Horace Necker,

conformément aux articles 13 alinéa 1 et 14 des statuts de la FISRD du 16 mars 2026; lesquels précisent que la constitution de servitudes est soumise à l'approbation des conseils municipaux des trois communes concernées, à savoir Satigny, Russin et Dardagny,

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. d'autoriser la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées à constituer toutes les servitudes selon les termes du projet d'acte notarié établi par Me Horace Necker dans sa version du 21 mai 2025.
2. d'autoriser en conséquence la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny à signer le projet d'acte notarié établi par Me Horace Necker dans sa version du 21 mai 2025.
3. de subordonner cette résolution à l'adoption d'une résolution similaire par les communes de Russin et de Satigny.

**La R2025-06 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Résolution R2025-07 - Autorisation de la commune de Dardagny octroyée à la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées (FISRD), en vue de la constitution de douze servitudes sur et au profit des parcelles 11329 et 11330 de la commune de Satigny**

**L'entrée en matière de la résolution R2025-07 est acceptée par 13 oui.**

**Le Président** donne lecture de la résolution.

Vu la construction de l'immeuble, parcelle n°11329 et 11330, sis chemin du Bornalet 26-28-30-32, 1242 Satigny ;

vu la nécessité de constituer des servitudes d'usage de locaux (local électrique, local chaufferie, local nourrice sanitaire), de passage à pied, à véhicules aux sous-sol, d'usage d'abri de protection civile et de passage à pied (sortie de secours) et véhicules au rez inférieur, de passage à pied et à vélo au rez-de-chaussée et d'usage de ventilation en toiture,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Horace Necker, version au 3 décembre 2025, prévoyant la constitution de douze servitudes en faveur et en charge des parcelles 11329 et 11300 pour les motifs évoqués ci-dessus ;

vu que la FCIS et la FISRD, en leur qualité de propriétaires de l'immeuble précité, consentent à la constitution de douze servitudes en faveur et à charges des parcelles 11329 et 11300 de la commune de Satigny, telle que prévue par le projet d'acte notarié du 3 décembre 2025 établi par Me Horace Necker,

conformément aux articles 13 alinéa 1 et 14 des statuts de la FISRD du 16 mars 2006 ; lesquels précisent que la constitution de servitudes est soumise à l'approbation des conseils municipaux des trois communes concernées, à savoir Satigny, Russin et Dardagny,

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. d'autoriser la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées à constituer toutes les servitudes selon les termes du projet d'acte notarié établi par Me Horace Necker dans sa version du 3 décembre 2025.
2. d'autoriser en conséquence la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny à signer le projet d'acte notarié établi par Me Horace Necker dans sa version du 3 décembre 2025.
3. de subordonner cette résolution à l'adoption d'une résolution similaire par les communes de Russin et de Satigny.

**La R2025-07 est acceptée par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

### **c) Proposition du Conseil administratif**

*Néant.*

## **5) Propositions des membres du Conseil municipal**

- a) Projets de délibération
- b) Projets de résolution
- c) Projet de motion
- d) Questions écrites et orales

*Néant.*

## **6) Pétitions**

*Néant.*

## **7) Question**

**Mme Hutin** revient sur la fermeture de la route de la Plaine pour savoir ce qu'il en est des transports TPG.

**Mme Zoller** explique que les intentions de TPG ne sont pas encore tout à fait claires. Soit ils feront circuler des plus petits bus, soit ils mettront en place des navettes avant et après le pont. En ce qui concerne la deuxième fermeture, celle-ci devrait intervenir durant les vacances scolaires, mais un plan doit encore être aménagé.

**Mme Röthlisberger Couillaud** souhaite savoir où en sont les tractations de la commune pour l'acquisition de la parcelle 1038A par rapport à la servitude de non bâtir. **Mme Zoller** explique que les propriétaires ont dû étayer leur demande d'indemnités et que le dossier a été ensuite renvoyé à la tutelle. L'administration attend donc le retour du juge de tutelle.

**Mme Röthlisberger Couillaud** demandant si la commune a une idée de ce qu'elle va faire de la maison Wüst, **Mme Zoller** explique que des travaux de rafraîchissement sont prévus, tel que décidé durant la précédente législature, et que la commune envisage plutôt de louer la maison et le jardin pour l'organisation d'évènements, qui paraît plus simple en termes de gestion du lieu.

**Mme Röthlisberger Couillaud** souhaite savoir si la suppression d'un arbre est prévue pour le réaménagement de l'esplanade du Tea-room. **M. Guyot** répond qu'un arbre est menacé, lequel sera traité, mais que concernant le réaménagement de cette esplanade aucune intervention n'est envisagée avant 2027.

**Mme Tesfamichael** s'enquiert de l'état d'avancement des motions votées lors de la séance précédente, sur les jetons de présence, la crèche et le GIAP. **Mme Zoller** répond que ces motions n'ont été votés qu'il y a un mois et que par conséquent la mairie a besoin d'un peu plus de temps. **Mme Tesfamichael** le comprend et précise que sa question visait plutôt à connaître les étapes. **Mme Zoller** explique que ces motions seront discutées en commission, et que lorsque ces dernières se seront positionnées, elles reviendront en plénière.

Par rapport à la DA sur les indemnités, **M. Wyss** signale que généralement il n'y en a qu'une par législature mais qu'elle peut tout à fait être votée chaque année, en cas de changement soit pour les indemnités du CA, soit pour celle du CM.

## **8) Divers**

**Mme Zoller** remercie le Conseil municipal pour sa confiance témoignée dans le cadre du vote du budget de la commune.

Au nom du Conseil administratif, **Mme Zoller** souhaite de belles fêtes à toutes et tous, ainsi qu'une belle année à venir.

Au nom du Conseil municipal, **Mme Röthlisberger Couillaud** remercie l'administration pour les chocolats et le Panettone.

**Le Président** clôt la séance en souhaitant à tout le monde d'excellentes fêtes de fin d'année, et adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

Fin de la séance à 21h34.

Le Président



Kevin Polte

Un conseiller municipal



Miroslav Ondras

Le secrétaire



Stefan Weiss